



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Laurent CARRÉ

TROYES, le 23 avril 2024

Service eau et biodiversité

La préfète

Pôle de la ressource en eau
et des milieux aquatiques

à

Tél : 03-25-71-18-40

Mél : laurent.carre@aube.gouv.fr

Monsieur le Maire de Chaource
Mairie
43, Grande Rue
10210 CHAOURCE

**Objet : dossier de déclaration loi sur l'eau instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement : remise en état de l'ouvrage d'art de franchissement du ru des Noues sur la RD 444 sur le territoire communal Chaource
Notification de la décision de la préfète**

Réf. : DIOTA-240301-155155-052-011

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par les services du Conseil départemental de l'Aube concernant l'opération suivante :

**remise en état de l'ouvrage d'art de franchissement du ru des Noues sur la RD 444
sur le territoire communal Chaource**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de madame la Préfète concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète et par délégation
Le Directeur départemental des territoires
Par subdélégation, le Chef du Service eau et
biodiversité


Luc FLEUREAU

PJ : dossier de déclaration
copie du récépissé de déclaration
copie du courrier de notification de la décision
modèle de certificat d'affichage